



VOTRE DÉMARCHÉ, NOTRE ENGAGEMENT

En acceptant d'aider un enfant vous établissez un rapport direct avec lui. Vous participez à sa réussite et à l'amélioration de sa condition future.

Vous recevrez sa photo, des indications sur sa situation familiale, ses bulletins de notes, des lettres ou des dessins et pourrez correspondre avec lui.

En parrainant une école, vous contribuez à l'amélioration des conditions d'étude des enfants : votre don permet d'entretenir les salles de classe, de financer le transport scolaire et d'alléger le coût de la cantine pour les familles.

Vous recevrez un descriptif de l'école, des photos et les résultats scolaires de l'ensemble des élèves.

L'association est d'intérêt général. A ce titre vos dons et cotisation ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de 66% (60% pour les entreprises).

Pour 14 € versés par mois, votre contribution réelle est de 4,76 €.

ADAMA, FATOU, MICHEL, SAFI ET LES AUTRES ENFANTS
VOUS DISENT MERCI !

découpez selon les pointillés



ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL

ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

BULLETIN RÉPONSE

Je souhaite adhérer à l'association en tant que membre actif, en soutenant :

- Une ou plusieurs écoles(s)
ou La scolarité d'un ou plusieurs enfant(s)

Je verse.....€
(165 € /an minimum par enfant ou école)

Je règle.....€
(14 € /min. par enfant ou école) par prélèvement mensuel

Je souhaite faire un don :€
Je règle par chèque, virement, ou en ligne sur Hello Asso

Je souhaite adhérer à l'association :€
(30€ / an minimum)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE E MAIL :

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL :

VILLE :

RÈGLEMENT

- chèque à l'ordre de : Écoliers du Sénégal
- prélèvement et virement : l'association vous contactera
- paiement en ligne : Hello Asso : <https://goo.gl/YYaAn1>

Reçu fiscal adressé chaque année au mois de mars pour les particuliers, envoi immédiat pour les entreprises.

Siège social : ASSOCIATION « ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL »
Maison des Associations et de la Jeunesse
25, av. David de Vignerte
33 138 LANTON

Renseignements : ecoliersdusenegal@orange.fr
Tél. 07 50 80 66 10 / Tél. 06 72 04 01 29

**Si vous optez pour le prélèvement mensuel,
autorisation à retourner à :**
ASSOCIATION ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL
M Daniel DESMAISON, trésorier
12, Allée des Cotonniers
33470 GUJAN MESTRAS

Je soussigné(e).....confirme ma demande de parrainage.

- je règle ma cotisation de € (14€ minimum par mois et par enfant ou école parrainé) par un prélèvement mensuel que j'autorise sur mon compte **dont RIB joint**.
- j'ai noté que ce montant prélevé mensuellement peut faire l'objet d'une modification, sur décision de l'assemblée générale annuelle dont le compte rendu me sera envoyé préalablement.
- J'ai noté que je n'avais pas de démarche obligatoire à faire auprès de ma banque.
- J'ai noté que si je voulais interrompre temporairement ce prélèvement - éventuellement définitivement - ou en cas de changement de banque, il me fallait en avertir l'association

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL

Référence unique du mandat
Ne rien écrire dans cette case

Nom et prénom

*

Votre adresse

*

*
Code Postal

*
Ville

*
Pays

**Les coordonnées
de votre compte**

IBAN

BIC

Créancier

Association **ÉCOLIERS DU SÉNÉGAL**
25, Avenue David de Vignerte 33138 LANTON - FRANCE
ICS: n° FR10ZZZ465915

Type de paiement

Prélèvement mensuel

Fait à :

.....

Date:

Signature

Note: vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir de votre banque

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Écoliers du Sénégal à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Écoliers du Sénégal. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

MERCI DE NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RIB